

Ref : CFVU2019/19-0406

CFVU DU 18 avril 2019

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2019.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 avril 2019 réuni sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

Vu le livre VII du code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé par le président que :

En application des dispositions de l'article D. 612-6 du code de l'éducation, les périodes et modalités des opérations d'inscription sont fixées par le chef d'établissement.

	ETAPES	DATES
1	Inscription en ligne (IAWEB) et paiement	Du 09 au 26/07 et du 19/08 au 13/09 <i>Bacheliers 2019 et Masters 1: Inscription conseillée du 09 au 26/07</i>
2	Dépôt des pièces justificatives en ligne (PJWEB): procédure à distance	Du 09 au 26/07 et du 19/08 au 20/09 ⁽¹⁾ <i>(1) Les étudiants qui n'auront pas fourni leur notification de Bourse avant le 20/09 seront considérés comme non-boursier. Ils devront s'acquitter de la totalité du paiement.</i>
3	Inscriptions pédagogiques	Elles suivent un calendrier propre à chaque formation. Dans la mesure du possible, elles doivent être réalisées avant le début des enseignements du calendrier universitaire.

Toute inscription non payée et/ou incomplète (pièces justificatives non transmises) sera annulée le 11/10.

Toute demande d'inscription effectuée hors délai ou hors procédure revêt un caractère dérogatoire et doit être instruite par la Direction de la Scolarité (Date limite de dépôt de la demande : 11/10)

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2019**

Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 18/04/2019.

Nombre de membres présents	13
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	22
Nombre de votes pour	22
Nombre de votes contre	0

La Présidente de l'Université,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.